

LA PASSERELLE



BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

N° 112 - Printemps 2017

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les travaux du Conseil municipal	5
État-civil	10
Ginette Caranton nous a quittés	11
Charte zéro pesticide	13
Les haies, un patrimoine à conserver	15
Décorations de Noël	18
Notre nouvelle Comcom	19
Billet d'humour, billet d'humeur	20
La page des villages, le Cluzeau	21
Gros plan sur : le ferronnier	23
Dans la jungle des sigles : le SDIC 23	25
Information sur les tiques	26
La page des écoliers	27
La vie des associations	29
Calendrier des manifestations	32

Mairie de La Celle Dunoise
1, Route des Peintres
23800, La Celle Dunoise
Tél : 05 55 89 10 77, Fax : 05 55 89 20 29
Courriel : mairie@lacedledunoise.fr

Le site internet de la Celle Dunoise est mis à jour régulièrement
avec de nouvelles informations. Soyez nombreux à nous rendre visite :
<http://www.lacedledunoise.fr>

La Passerelle est ouverte à tous. N'hésitez pas à déposer
vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 8 juin.

Directeur de la publication : Claude Landos

Comité de rédaction : Responsable : Ghislaine Cerclay

Membres : Isabelle Évrard, Josiane Garnotel, Catherine Godin, Michel Minaret.

Le mot du Maire

La douche écossaise ...

Mais, continuons à résister et à lutter !

Je vais encore essayer de vous narrer les événements du trimestre qui me semblent importants sur la commune dans son quotidien et ses perspectives...

Tout d'abord, il y a eu la fin du magasin trop éphémère des « Goûts d'Antan ».

Nous avons appris presque en même temps que vous les problèmes de santé de Madame Doucet et les difficultés financières de l'entreprise. La décision d'arrêter l'activité était hélas déjà actée...

Après un démarrage très prometteur durant les mois d'été, l'automne et l'hiver ont vu ralentir l'activité de façon trop importante, fragilisant l'entreprise, et les gérants ont préféré fermer boutique.

Nous étions contents d'avoir participé au démarrage du commerce, et permis d'offrir aux Cellois et aux touristes un service de proximité. Merci aux clients qui ont fait tourner la boutique et merci aux gérants pour leur implication et la qualité de leurs produits.

Maintenant la commune est propriétaire d'un magasin, hélas vide, mais qui peut reprendre vie rapidement. Nous avons créé un outil de travail, et nous allons travailler à un nouveau projet pour être à l'écoute de potentiels repreneurs.

Autre mauvaise nouvelle : vous avez certainement appris la décision des services de l'Éducation Nationale de supprimer une classe sur le RPI La Celle/St Sulpice...

Alors que nos effectifs sont en progression et que des nouveaux arrivants vont inscrire leurs enfants. C'est un nouveau coup porté à la ruralité et aux services de proximité...

Mais cette décision ne doit pas être définitive. A nous d'entrer en « résistance » avec les syndicats enseignants et les parents d'élèves. Merci du soutien que vous pourrez apporter à notre école.

Ce nouveau coup contre notre école publique, est injuste car la commune investit régulièrement pour prodiguer un enseignement de qualité. Nous comprenons les arguments démographiques, mais ils ne devraient pas s'appliquer chez nous. Notre combat est récurrent, une mobilisation avait déjà eu lieu il y a quelques années pour défendre notre école.

Pour la Poste... c'est la même chose, elle est de plus en plus souvent fermée « exceptionnellement » ! Nous avons gardé pour l'instant notre Poste, alors que les communes environnantes ont maintenant des agences postales communales ou un facteur guichetier. Les services d'une poste sont plus complets, c'est pour cela que nous avons fait ce choix.

Là encore nous avons besoin de votre soutien.

... Faites fonctionner les services et commerces de proximité. Nous avons le pouvoir par nos choix et notre porte-monnaie !

Tous ces coups contre nos communes sont dans la logique d'un désengagement de l'état, de l'absence d'une politique d'aménagement du territoire et de notre démographie en berne. En 2014, selon l'Insee La Celle Dunoise comptait 583 habitants.

Depuis, un certain nombre d'entre eux sont partis, d'autres sont arrivés. Le solde des mouvements de population est positif, mais le solde des naissances par rapport aux décès ne l'est pas.

Il nous faut continuer à être attractifs à de nouvelles populations, avoir un beau village, des services, des activités, des animations, du lien social.

Votre équipe municipale s'y emploie.

Elle travaille tous ces sujets au quotidien, pour votre bien-être journalier. Nous avons monté des dossiers, obtenu des subventions, mené à bien des projets ; d'autres vont démarrer.

Merci à tous les conseillers qui s'y consacrent, à nos commerces, artisans et services qui nous permettent de vivre correctement, merci à nos associations qui font du lien et de la solidarité en proposant des activités...

Nous avons entrepris une réflexion depuis notre arrivée au conseil municipal, sur l'attractivité de la commune. Nous souhaitons développer le tourisme vert porteur d'un apport économique non négligeable et qui peut nous aider à maintenir des emplois et des services, donc une population... Nous sommes engagés pour cela au sein de nombreuses instances et nous pourrons vous parler dans votre Passerelle d'été des animations et réalisations nouvelles.

Enfin, depuis le 8 Mars notre solidarité s'exprime aussi par l'accueil d'une famille de Réfugiés Syriens victimes de la guerre, comme des Cellois avaient accueilli d'autres réfugiés en d'autres temps lors des guerres mondiales ou lors de la guerre en ex Yougoslavie.

La Municipalité a répondu à la demande de l'État et les réfugiés vont pouvoir bénéficier des aides financières et logistiques attribuées pour les projets cohérents d'accueil. Les habitants et des associations apportent de la chaleur humaine et des aides matérielles ; ils suivent au quotidien les parents et leurs deux petites filles, qui viennent de la région d'Alep et ont passé deux longues années d'attente dans un camp de réfugiés au Liban. Merci à Tous les aidants.

Je termine avec une pensée envers ceux qui nous ont quittés récemment, et en particulier notre amie Ginette qui a tant donné pour notre Commune et pour la Solidarité, mais aussi à tous les Cellois qui nous quittent toujours trop prématurément.

Claude Landos

Les travaux du Conseil municipal

Séance du 09 décembre 2016

Le neuf décembre deux mille seize, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Celle Dunoise légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M Claude Landos, Maire.

Étaient présents : M. Claude Landos, Mme Michèle Dupoirier, M. Pascal Lemaître, Mme Catherine Godin, MM. Michel Minaret, Cathal Quigg, Laurent Barrège, Nicolas Deuquet, Mme Ghislaine Cerclay, M. Alain Serret, Mme Brigitte Guinot

Étaient excusés : M. Sylvain Mauchausat, Mme. Isabelle Evrard, M. Philippe Nadal.

Ont reçu procuration : Mme Michelle Dupoirier de Mme Isabelle Evrard, Mme Brigitte Guinot de M. Philippe Nadal.

M. Alain Serret est nommé secrétaire pour la séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2016. Le CR est approuvé à l'unanimité, 13 voix pour.

Monsieur le Maire demande que le point 5 de l'ordre du jour soit traité en début de Conseil et que soit ajouté à l'ordre du jour un point d'information sur le prochain remaniement du Conseil Communautaire, accord des participants.

Redynamisation du bourg

Mme Brigitte Guinot précise que la re-dynamisation du bourg ne se limite pas à l'agenda 21 qui est un axe transversal de travail. Le document présenté au précédent conseil a besoin d'être affiné. Mme Michèle Dupoirier se propose pour joindre le groupe de travail.

Mme Brigitte Guinot informe qu'une étudiante en Master « droit et environnement », en cinquième année de Sciences Po. a été recrutée comme stagiaire dans le cadre de l'agenda 21. elle prendra ses fonctions en avril, pour une durée de 6 mois.

Le Conseil prend à l'unanimité un accord de principe pour que cette personne soit hébergée à titre gracieux dans le mobil home qui avait été donné à la commune. Des réparations devront être réalisées.

Conseil Communautaire

La Comcom de Dun sera englobée en janvier dans la grande Comcom de La Souterraine- Bénévent - Grand Bourg. Le nouveau Conseil Communautaire sera composé de 62 délégués. M Claude Landos accepte d'y représenter la Celle Dunoise. Les modalités seront précisées ultérieurement.

Assainissement

Bourg : les dossiers de demandes subvention sont faits, l'appel d'offre pour le maître d'œuvre va être lancé. L'achat de la parcelle nécessaire à la réalisation de la station est en cours de négociation.

Villages : Une consultation d'appel à concurrence pour l'étude de zonage a été faite. Plusieurs entreprises ont répondu.

Enfouissement lignes ERDF

Pas de nouvelles informations, les travaux débuteront probablement en début d'année 2017.

Enfouissement lignes basse tension Éclairage Public.

L'enfouissement sera financé à 100 % par le SDEC.

La rénovation de l'éclairage public permettra une économie d'énergie de 59 % par an. L'implantation des points lumineux a été étudiée avec le SDEC. Les poteaux et lanternes sont les mêmes que ceux existant déjà. L'éclairage des gîtes sera refait avec des lanternes conformes aux normes, ce qui permettra l'accessibilité aux personnes handicapées. Le fleurissement autour des gîtes devra être modifié.

La commune participera à hauteur de 35 % du budget, soit 13 138,24 HT.

Bilan énergétique SDEC

Un bilan de toutes les énergies consommées par la commune (essence, chauffage, éclairage...) est réalisé. Une réunion sera organisée avec M. Binet du SDEC pour les expliciter.

Diagnostic énergétique des bâtiments : Un bureau d'étude a été désigné par le SDEC. Une réunion de présentation aura lieu le 15/12.

Voirie

Les priorités 2017 ont été données à Evolis qui a déposé la demande de DETR. Les choix ont été limités à 30 000€ de budget d'investissement.

Une tonne de point à temps supplémentaire a été prévue (pour un total de 12 tonnes) pour l'entretien courant de nos 50 km de routes. Les travaux de l'année 2016 sont en train de s'achever tels qu'ils étaient prévus.

Accessibilité

Les travaux prévus prévus pour les agents communaux, ont été réalisés : à la Bergerie, au Clopier, pour les toilettes publiques de la salle des loisirs et les places de parking réservées. L'accessibilité du Paradis de Pablo sera réalisée à la fin du mois par une entreprise. Un devis a été demandé pour les toilettes du camping de la baignade.

La mise aux normes d'accessibilité du complexe école mairie nécessite l'achat du terrain le jouxtant, évalué par les Domaines à 35 000€. Les négociations avec les propriétaires se poursuivent par l'intermédiaire de Maître Delille, Notaire. Le Conseil se déclare désireux de trouver une solution raisonnable sans devoir passer par une mesure d'utilité publique. Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le principe d'acquisition du bien cadastré AB 35, situé Route des Peintres,
- Mandate Monsieur le Maire à entreprendre les négociations et les démarches nécessaires à l'achat
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires aux effets ci-dessus,

Prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017.

Maison Auclair-Trégnier

Une personne a pris contact avec le secrétariat et, après visite sur place, est intéressée pour ache-

ter la maison. Divers projets avaient été envisagés dans ce bâtiment comme par exemple une bibliothèque mais le coût des travaux avec notamment les mises aux normes accessibilité sont trop importants. Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le principe de vente du bien cadastré AB 390, situé 20 Rue de la Marche,
- Mandate Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la vente
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires aux effets ci-dessus.

SIARCA

Les travaux du SIARCA commenceront en 2017, et pour une tranche de 5 années. Ils débiteront par le «Ruisseau d'Isles». Les travaux urgents de suppression d'embâcles et d'arbres tombés entre l'écluse et le barrage de l'Age devraient être réalisés rapidement.

Tourisme :

Retour sur le Camping de la Baignade

Nombre de campeurs	Nombre de nuitées	Montant total encaissé
403	804	4767,65€
A fin octobre 2015		5156,88€
Soit une différence		-389,23€

Courts de tennis : le Conseil engage une réflexion sur la protection du terrain synthétique, abîmé par les gravillons qui sont autour et sur la réfection du court de la baignade, en très mauvais état.

Projets 2017 :

L'association de caravaniers ERIBA a choisi La Celle Dunoise pour leur réunion annuelle. Le camping de la baignade est entièrement réservé, ainsi que trois chalets et la salle des Loisirs. Le Conseil donne son accord pour que soit fait un geste commercial

Lionel Védrine, animateur VTT à la Comcom, propose d'organiser la course du « sentier des maçons », en partenariat avec le Club Vélo 23 de La Souterraine le 3 septembre 2017. Le Conseil donne son accord pour que la course passe sur le territoire de la Commune et pour prendre en charge les repas des organisateurs à hauteur de 150€ et de mettre à disposition des infrastructures à définir (bas sport nature, barnum...)

Animation VTT canoë : M.Hajo Koning, animateur sportif opérant pour les touristes du Moulin de Piot de Chéniers proposera sur la commune des activités VTT et canoë deux jours par semaine pendant l'été 2017.

Un parcours d'orientation réalisé bénévolement par M. Jean Louis Perissat sera finalisé au printemps. Il proposera un circuit dans le Bourg, sur les deux rives de la Creuse. Une partie du parcours est déjà en place, on peut s'y essayer en demandant la carte en Mairie. La municipalité remercie l'auteur.

Démarche ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) : M. Jody Berton du CPIE a fait des propositions sur le cahier des charges. Nous en sommes à la phase de finalisation du dossier, et des demandes de subventions. EDF propose un partenariat à la commune sur ce thème.

Démarche Pleine Nature

Un bureau d'étude a été désigné par le POC (Pays Ouest Creuse) pour avancer sur un projet Sport Nature en famille. Ce projet sera étudié pour la grande Comcom ; La Celle Dunoise suit la démarche et souhaite s'y intégrer. Une journée Pleine Nature est prévue le 24 juin dans ce cadre sur la grande Comcom.

Finances

Budget fonctionnement 85 % du budget prévu a été utilisé

Investissements : dépassement dû aux travaux imprévus du mur de soutènement du jardin du Presbytère.

Madame Catherine Godin, Adjointe au Maire en charge des finances, présente les situations budgétaires au 12 décembre 2016. Il convient d'ajuster les prévisions budgétaires. Elle propose la décision modificative suivante sur le budget principal :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de crédits		Solde
	compte	montant	compte	montant	
Autres agencement et aménagements			2128	8 698.69	0.00
Autres bâtiments publics 040			21318	1 000.00	1 000.00
Immeubles de rapport			2132	9 994.40	16 221.55
Immeubles de rapport 040	2132	2 000.00			13 000.00
Constructions	2313	18 693.09			12 081.93
Constructions 040				1 000.00	1 000.00
Investissement dépenses		20 693.09		20 693.09	

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°2 au budget principal ainsi présentée.

Monsieur le Maire explique que la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation comporte un certain nombre de dispositions de nature budgétaire et comptable.

L'article 5 modifiant le 1^{er} alinéa de l'article 7 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 est complété par les trois phrases suivantes :

« En outre jusqu'à l'élaboration du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater, des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant de l'affectation des crédits. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de donner son autorisation au maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2017, les dépenses d'investissement suivantes :

Budget Principal :

- Immobilisations Incorporelles :

Chapitre 20 : 12 710€

- Immobilisations Corporelles :

Chapitre 21 : 36 920€

- Immobilisations en cours :

Chapitre 23 : 32 949€

Personnel communal

Le stage de l'agent administratif est prolongé pour 6 mois.

Accueil des réfugiés

La Celle Dunoise a reçu une demande de la Préfecture pour accueillir trois personnes individuelles dans le logement actuellement vacant au-dessus de la Mairie. Le Conseil rappelle que notre appartement serait plus adapté à une famille qu'à des personnes isolées. Des rencontres avec les différents partenaires (CCAS, ACE, Action solidarité réfugiés) vont avoir lieu prochainement

Un courrier émanant de l'AMAC sera envoyé au nom de la Commune pour soutenir les ouvriers de l'usine GM & S Industry de La Souterraine dont leur usine est menacée de liquidation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit vingt.

Bois de chauffage

La commune, lors de ses travaux d'entretien des espaces verts est amenée à élaguer ou couper des arbres pour des raisons de sécurité. Elle dispose donc régulièrement de quelques stères de bois de chauffage.

Dans le cadre du CCAS, il a été proposé de mettre ce bois à la disposition de cellois pour qui des difficultés passagères rendent impossible un approvisionnement au prix du marché. Les personnes intéressées sont invitées à faire une demande à la Mairie.

Nous pouvons également mettre en relation des propriétaires de bois à couper et des cellois désireux de faire ce travail aux conditions habituelles afin d'en disposer d'une partie.

Merci de vous faire connaître aussi en Mairie.

État-Civil

Décès :

Jean-Pierre Maltat, né en 1942, Beausoleil, décédé le 4 février 2017.

Jackie Dumont né en 1943, le Grand Marseuil, décédé le 7 mars 2017.

Ginette Truchon, épouse Caranton, née en 1932, décédée le 5 mars 2017 au Bourg d'Hem.

Naissances :

Indy Quigg-Lesur née le 12 février 2017 de Elie Lesur et Cathal Quigg, Le Courreau.



Mariage :

Mariana Greif Etchebehere et Thibault Durand le 27 février 2017

Nouveaux arrivants :

Jacques-André Boquet, les Granges.

Attention, si vous souhaitez figurer dans les rubriques « nouveaux arrivants » ou « jeunes diplômés » de la *Passerelle*, signalez-vous en Mairie. Nous publierons les informations que vous nous aurez fournies par écrit.

Nous lançons un appel dans la Passerelle pour réunir tous les documents, photos, cartes postales, peintures, croquis ... concernant l'ancien moulin de Fanaud devenu par la suite usine électrique et ayant alimenté la commune et les environs.

Si vous avez aussi des documents concernant la distribution de l'électricité à La Celle Dunoise, merci de nous en faire part.

Ces éléments font partie de notre patrimoine et leur collecte pourrait permettre de diffuser un document, proposer une exposition...

Merci de votre aide

Ginette Caranton nous a quittés

Au revoir Ginette

Merci à monsieur le maire de m'avoir demandé de dire quelques mots dans notre bulletin La Passerelle.

Plagiant une vieille chanson française, je dirais : « Pourquoi nous as-tu quittés, nous sommes seuls à pleurer... »

En ce jeudi 9 mars 2017, nous étions très nombreux à accompagner Ginette à sa dernière demeure. Sa mort brutale nous a tous plongés dans une sorte d'incrédulité. Comment imaginer en effet qu'elle ait pu partir aussi précipitamment alors que le vendredi 3 mars je l'avais eue au téléphone afin de lui proposer une sortie avec ma sœur et mon beau-frère ; sa réponse inattendue avait été « non, une prochaine fois, car je ne suis pas bien ». Certes, elle se plaignait depuis quelque temps d'être très fatiguée, mais à cet âge ne le sommes nous pas tous ?

Rien cependant ne laissait prévoir une fin aussi brutale.

Pour m'en avoir souvent parlé, je pense qu'elle souhaitait, mais le plus tard possible, une fin comme celle-ci. Elle était extrêmement coquette et ne souhaitait pas donner l'image d'une personne diminuée et en perte d'autonomie.

Je me souviendrai toujours de son plaisir, non dissimulé, quand untel ou une telle lui disait « vous êtes drôlement bien pour votre âge », ce qui était vrai. Et moi en parfait rabat-joie : « tu ne vois donc pas qu'ils se moquent de toi ! » Aujourd'hui bien sûr je le regrette. On regrette tous un jour quelques propos désobligeants.

Nous ne verrons plus sa silhouette familière ni la Peugeot grise sillonnant chaque jour les routes pittoresques de la Creuse, comme-ci elle avait voulu fuir sa maison de Chanteloube tant la solitude lui pesait.

Elle s'interrogeait beaucoup sur les futures élections présidentielles ; elle n'en connaîtra pas malheureusement le résultat, qui ne sera pas forcément celui qu'elle espérait.

Pour revenir brièvement sur ce que fut son parcours, je rappellerai que si Ginette est née en Creuse le 11 janvier 1932, elle a rejoint très vite Paris où elle a fait toute sa scolarité jusqu'à l'obtention du bac. Chaque année elle venait passer ses vacances à Chanteloube et c'est à cette occasion bien sûr qu'elle a rencontré Jojo, mais j'y reviendrai dans quelques instants. Quant à lui, l'amour le poussa même, grâce sans doute à quelques appuis, à faire son service militaire suivant ses souhaits, à Paris, la suite vous la connaissez.

Ginette après avoir travaillé quelques mois dans une banque parisienne deviendra madame Caranton et rejoindra Le Beausoleil, le village du nouvel époux. Pour la petite parisienne, quel virage ! Nullement préparée pour les travaux de la ferme, elle sera en quelque sorte la secrétaire comptable de son mari pour ce qui concerne les travaux de battages

et de sciages car Jojo avait plusieurs cordes à son arc et il était particulièrement doué manuellement.

Plus tard, elle sera employée à la maison de retraite de Bonnat, dirigée par sa cousine madame Deschamps. Elle y passera une dizaine d'années et prendra sa retraite à la soixantaine, vers je crois, l'année 1992. Habitant Paris à l'époque, je n'ai pas l'exacte précision des dates avancées, aussi veuillez m'en excuser.

Attirée alors par la vie communale elle sera élue en 1983 sous le mandat de mon prédécesseur, Henri Lacrocq. Elle accomplira 3 mandatures avec lui. À mon élection de maire en 2001, elle sera mon adjointe pendant 13 ans. Elle mettra fin à ses engagements en 2014, en même temps que moi mais en gardait une certaine nostalgie. Elle aura ainsi participé activement à la vie communale durant 31 ans. Un fameux bail. Je ne m'étendrai pas longuement sur ce qu'elle a accompli. Ce serait trop long. Je veux simplement rappeler ses engagements auprès de l'ACE, d'ELISAD, ses nombreuses visites aux personnes âgées, aux aides qu'elle pouvait apporter à celles et à ceux dans le besoin, et tout cela dans une totale discrétion.

Ne voulant pas être trop long voici comme je l'indiquais au début de mon propos, quelques réflexions personnelles.

Notre jeunesse, celle de l'après-guerre se retrouvait chaque année aux vacances dans de petits bals populaires aux alentours. Ginette, accompagnée de sa cousine Micheline Bridier en faisait partie. Elle était jolie mais difficile de l'inviter à danser car elle n'avait d'yeux que pour Jojo. Il est vrai qu'il avait du charme ! Il était toujours joyeux, bon vivant et plein d'insouciance à l'inverse de sa future épouse. Beaucoup plus tard, alors que Ginette travaillait à Bonnat, il lui est arrivé de rentrer à pied car Jojo refaisant le monde avec ses copains avait omis de venir la chercher. Mais son charme incontestable agissait sur elle irrésistiblement et le moment de déception passé tout était oublié. Il est vrai qu'elle n'était pas rancunière !

Je me souviens aussi combien elle manquait d'assurance, toujours inquiète sur le choix des décisions prises et pour lesquelles elle avait voté. Elle me rappelait le lendemain du conseil pour me dire : « Je ne sais pas si nous avons bien fait de voter favorablement pour telle ou telle proposition ». Ma réponse était souvent un peu abrupte et je le regrette. Mais le lendemain, nouveau coup de fil. Elle me disait : « j'en ai parlé à Gilles (son fils adjoint au maire d'Ardentes) il m'a dit qu'on avez fait le bon choix. Alors elle était soulagée et tout rentrait dans l'ordre. J'aurais tant de choses à dire, tant d'anecdotes mais ce serait trop long. Ce que je sais c'est qu'elle va terriblement manquer à un grand nombre d'entre nous et que nous devons pourtant nous habituer au vide de l'absence. Parmi celles et ceux de ma génération, combien d'entre nous rejoindront l'orient éternel dans les années à venir ?

Ainsi va la vie...

Jean-Marie Sachet

Charte zéro pesticide

Notre commune **s'engage**



La Commune de La Celle Dunoise est signataire de la charte zéro pesticide. Depuis le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'usage des pesticides dans les espaces verts publics et la vente en libre-service aux particuliers. À compter du 1er janvier 2019, la vente, l'usage et la détention de produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs seront interdits.

En Limousin, depuis 2009, les associations environnementales Limousin Nature Environnement, les CPIE des pays Creusois et de la Corrèze, Corrèze Environnement et la FREDON Limousin ont élaboré un programme de réduction des pesticides, engageant les collectivités par la signature d'une Charte. Chaque année, une cinquantaine de communes a rejoint l'opération.

En signant cette Charte, la municipalité de La Celle Dunoise s'est engagée à :

- ***Renoncer progressivement à l'usage des pesticides pour le désherbage, la lutte contre les champignons et les ravageurs et former les agents techniques aux techniques alternatives.***

La signature de la Charte samedi 25 mars ne marque aucune rupture dans les pratiques bien rodées de nos agents communaux. Elle apporte enfin la reconnaissance de leur engagement. En effet, Michel Pascal et Valéry Evrard sont engagés dans cette démarche depuis de nombreuses années, sensibilisés par la proximité de la rivière et conscients de l'impact important sur

leur santé. Ils continuent de se former très régulièrement, participant aux plans de formation édités par le CPIE. Leur retour d'expérience est valeur d'exemple pour de nombreuses communes alentours.

- ***Organiser et assurer l'information des administrés sur l'opération et les inciter à la rejoindre.***

L'exposition présentée le 25 mars, les échanges avec Messieurs Brunet et Sautot, les ateliers proposés par le CPIE, le projet d'aménagement du jardin de La Roseraie par les enfants de l'école visent à inciter tous les utilisateurs de la commune, artisans, agriculteurs, jardiniers amateurs à s'engager à leur tour dans des pratiques alternatives à l'usage de pesticides. Cette question concerne chaque citoyen car, outre les nuisances et le coût écologique et financier liés à l'usage abusif des pesticides, il s'agit avant tout d'une question de santé publique et de protection de l'environnement, plus particulièrement des milieux aquatiques très présents à La Celle Dunoise.

- ***Réaliser et communiquer annuellement le bilan du plan de réduction, l'utilisation des pesticides encore employés, les sites où sont expérimentés les techniques alternatives et les méthodes utilisées.***

Ce bilan fera l'objet d'une rubrique régulière dans le bulletin municipal à laquelle je vous invite à collaborer en nous communiquant vos réussites ou vos difficultés dans cette transition.

Le site de l'opération vous propose de nombreuses fiches conseils.

limousin.zeropesticides.fr

La municipalité propose à tous ses habitants de participer à l'opération :

« Je fleuris ma rue »

C'est très simple, il s'agit pour ceux qui le souhaitent de participer au fleurissement et à l'embellissement de votre commune en plantant une graine dans le bitume.

Comment participer :

1. Récupérer un sachet de graines fourni gratuitement par la municipalité.
2. Semer les graines dans le bitume.
3. Entretenir au mieux vos plantations.

Où doivent être semées les graines ?

Les graines sont destinées à être semées exclusivement sur l'espace public : au pied d'arbres, sur les façades des maisons, dans les interstices provoqués par les fissures d'enrobés, le long des trottoirs...



Les haies, un patrimoine à conserver

Une haie est une ligne dense de végétation, d'une largeur comprise entre 1 m et quelques mètres. Sa hauteur varie entre 1 m et plus de 15 m. Elle est composée d'arbres et de buissons de pays mélangés.

On l'appelle « haie champêtre » ou « haie bocagère ».

Fonctions de la haie.

Les fonctions de la haie sont multiples : soit directement profitables à l'agriculture par la protection des sols et de l'eau, soit profitables à l'intérêt général : pompe à carbone, bois-énergie, bio-diversité, paysage.

La haie offre un lieu de vie pour la faune, elle constitue un corridor écologique, pour cela elle doit être maillée et ne connaître que peu de ruptures. Elle participe à l'épuration des eaux et favorise son infiltration vers les nappes souterraines ; elle ralentit la vitesse des eaux de ruissellement.

Les arbres qui la constituent absorbent le carbone et le stockent. Pour l'agriculture, elle assure une fonction de brise-vent, de protection des troupeaux, d'abri pour les pollinisateurs et pour la faune auxiliaire.

Un arrachage massif des haies a débuté dans les années 1950, induit par l'augmentation de la demande de production et par l'évolution rapide du matériel agricole. En bord de voirie les aspects sécuritaires et la présence de réseaux aériens (courant électrique, téléphone) ont conduit à des pratiques d'entretien drastiques.

Entretien de la haie.

Les végétaux qui composent la haie croissent annuellement, les arbres et les arbustes se multiplient, la haie tend donc à grandir et à s'élargir ; mais également, en vieillissant à se dégarnir à la base.

Les interventions d'entretien sont donc nécessaires mais doivent être raisonnées et programmées dans un cadre global de gestion de la haie. Son accroissement sera contenu par des entretiens réguliers et adaptés, par des tailles latérales et parfois (rarement!) sommitales.

Le résultat des tailles trop drastiques fait apparaître des « haies grillages » réduites à moins de 50 cm d'épaisseur, des troncs écorcés et des coupes sommitales qui encouragent la ronce aux dépens des autres arbustes.

La mécanisation de l'entretien a bien souvent conduit à une uniformisation des formes. Il ne s'agit pas d'une réelle gestion de la haie et de l'exploitation du bois.

Si l'esthétique en prend un sale coup, il n'y a pas que cet aspect à déplorer. Les haies sont alors fragilisées, permettant le développement de maladies et les chutes d'arbres ; de plus, les bénéfices que chacun (aussi bien les agriculteurs que les autres habitants) peuvent en tirer deviennent inexistantes.

Consignes à respecter.

Le respect de la faune, surtout en période de nidification, et du cycle des végétaux impose de ne pas intervenir entre le 1 avril et le 31 juillet. Ceci est d'ailleurs depuis peu, une obligation légale.

Ne pas tailler la haie sur le dessus, ce qui affaiblirait progressivement la haie en favorisant le maintien des espèces les plus vigoureuses et la disparition de celles plus fragiles.

- Ne pas écorcer les troncs.
- Ne pas appuyer l'outil sur la haie.
- Ne pas réduire la haie à moins de 1 m d'épaisseur.
- Ne pas éclater de grosses branches.

Une banquette enherbée d'au moins 1 m de large est complémentaire de la haie, elle sert d'abri pour les auxiliaires de cultures, de refuges et de zones de nidification pour certaines espèces d'oiseaux comme les perdrix.

Plan de gestion des haies.

Objectifs :

- Mettre en œuvre un entretien courant respectueux du végétal.
- Repérer et former des arbres d'avenir.
- Reconstituer un maillage de haies cohérent sur l'ensemble de l'exploitation (comblement des trouées et plantation de nouvelles haies).
- Organiser un prélèvement de bois régulier et garant du maintien de la ressource.

Les espèces les plus communes que l'on trouve dans les haies sont : l'aubépine, le châtaignier, le chêne, l'érable champêtre, le frêne, le fusain d'Europe, le merisier, le noisetier, le poirier sauvage, le prunellier ou épine noire, le sureau noir.

La régénération spontanée en bord de champs ou de route est possible, il convient dans les premières années après des tailles de haies drastiques de laisser faire la nature si des végétaux ligneux sont déjà implantés ; le système racinaire étant déjà en place la croissance de la haie est rapide et les arbres forcément d'origine locale.

Lorsqu'il n'y a pas de risques pour la sécurité comme quelquefois en bord de route, il peut être intéressant de laisser évoluer une haie basse en haie haute, ce qui :

- Assure la pérennité de la haie en favorisant le développement de ligneux et de semis naturels.
- Améliore la qualité de l'habitat des espèces animales : sites de nidification et d'alimentation.
- Protège le bétail et les prairies.
- Augmente la part de bois de feu utilisable.

MAIS SURTOUT :

Depuis janvier 2015, les agriculteurs ont l'obligation légale de maintenir les haies. Ils doivent déclarer les haies et leur suppression n'est possible que dans certains cas et après déclaration à la Direction Départementale du Territoire.

Les collectivités locales (communes, communautés de communes et départements) ont un devoir d'exemplarité ; elles ont commis des erreurs. Celles-ci sont à éviter.

Michel Minaret



Exemples de haies maltraitées.

Décorations de Noël



Rallumons le feu...

Après plus de dix années d'existence, comme nous, vous avez pu constater que les décorations de Noël commencent à s'essouffler. Il est vrai que ces décorations réchauffent le cœur des cellois et celloises, sans oublier la Fête de la Lumière le 21 décembre, c'est pourquoi votre contribution est indispensable au maintien de cet évènement.

A l'initiative de la municipalité, notamment de la Commission Tourisme et Loisirs, des réunions ont eu lieu en février et mars dernier afin de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour rafraîchir ou créer de nouveaux décors. Une dizaine de bénévoles ont répondu présents et nous les remercions chaleureusement pour leur implication et leur dévouement dans la vie de la commune.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenus, chaleur humaine et bonne humeur sont au rendez-vous.

Lors de ces réunions préparatoires, il a été décidé de créer, si possible, des décors biodégradables.

La matière retenue est la feutrine pour réaliser les décors sur les sapins, d'autres supports peuvent être utilisés comme le raphia, des fleurs de saison, le bois... Un décor plus imposant sera réalisé représentant la scène d'un café avec des lutins. Alain Serret, conseiller municipal, responsable de la Commission Tourisme et Loisirs informe qu'un budget global de 2000€ est alloué aux décorations. Des devis seront demandés pour finaliser le budget et déterminer les priorités et les besoins. De nouveaux nœuds sont à confectionner pour décorer les sapins (+ de 90 sapins habitent le bourg).

Un couple a demandé l'installation d'une traverse lumineuse dans le lotissement du Prémontet, cette question sera étudiée mais il faut savoir que ces guirlandes lumineuses sont présentes essentiellement sur l'axe routier principal et qu'il s'agit d'un effort financier et de dépenses d'énergie pour la commune.

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez tenus informés des dates de réunions et des ateliers de confection qui seront mis en place à partir d'octobre 2017. Venez éclairer nos lanternes et mettre à contribution votre savoir-faire pour faire de notre bourg le plus beau village pendant ces périodes de fêtes.

Isabelle Evrard

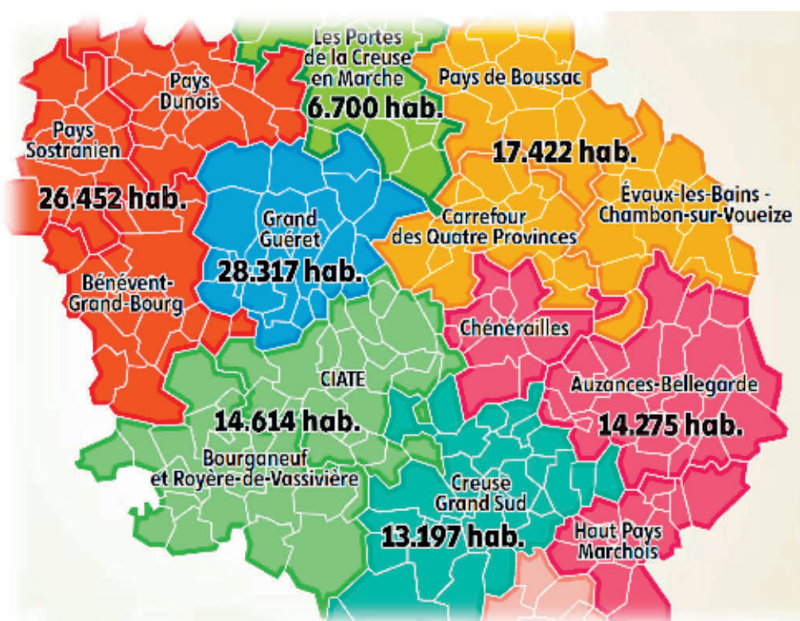
Alain Serret, responsable de la Commission Tourisme Loisirs

Notre nouvelle Comcom

Nouveau périmètre, nouvelle Comcom

*Pays Dunois,
Pays Sostranien
et Bénévent-Grand Bourg*

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis peu, notre périmètre communautaire s'est élargi, qu'il représente depuis le 1er janvier 2017, la fusion de 3 communautés de communes : le Pays Dunois, le Pays Sostranien et Bénévent – Grand Bourg.



Cette fusion résulte d'un accord trouvé au sein de la C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), composée d'élus creusois et de M. le Préfet de la Creuse, représentant de l'État, dont l'objectif était la mise en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe ».

Pourquoi cette nouvelle organisation : c'est la stricte application de la loi : mutualiser (les compétences, le personnel, le matériel et les locaux) pour réduire les dépenses, un territoire qui doit correspondre au mieux aux attentes et besoins des populations. Se regrouper pour se faire entendre au sein de la grande région la Nouvelle Aquitaine.

Nouvelle Comcom : l'essentiel à retenir :

- 62 conseillers communautaires (13 Vice-Présidents). Etienne Lejeune (1^{er} Adjoint au Maire de la Souterraine et Conseiller Départemental) élu Président.
- Regroupe plus de 40 communes soit 26.452 habitants, limitée au nord par Saint Sébastien et au sud Saint Goussaud, à l'est Chéniers et à l'ouest Saint Maurice la Souterraine.
- Siège fixé à La Souterraine.
- Le personnel représente plus de 50 agents.
- Les compétences : l'aménagement du territoire, le développement économique, l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers ainsi que les compétences optionnelles et facultatives que les 3 communautés de communes occupaient jusqu'au 31 décembre 2016.

Isabelle Evrard

Billet d'humour, billet d'humour

Buzzez moi ça !



Me voici de retour, après avoir couvé quelques mois, j'ai donc fait chauffer le stylo et d'ailleurs il fume encore... désolée ce doit-être hormonal.

Mais quelle mouche nous a piqués ? la mouche tsé-tsé ? ok, on mettra ça sur le dos du réchauffement climatique. Alors, allons tous chez le dermato car on est tous malade, dommage il n'y en a plus en Creuse.

- N'en jetez plus : croyez-vous que notre commune va broyer, mastiquer nos dépôts sauvages et qu'elle engloutira tout cela avec délice ! Pensez à offrir vos offrandes, on a toujours plus plaisir à donner qu'à recevoir (exemple : déchetterie.com).
- Concernant les feux des déchets verts : avons-nous reçu un feu vert ! à moins que les hormones aient altéré mon odorat mais je peine à croire qu'il y ait de la fumée sans feux. En effet nous souhaitons tous être un jour sous les feux de la rampe mais nous pouvons trouver d'autres moyens pour y arriver.
- Les déjections canines, une solution à creuser : investir dans des aspirateurs à crottes, imaginez des « serials cleaners » courir après nos amis à quatre pattes, ce serait vraiment un boulot de chien !
- La vitesse excessive dans le bourg et les villages des tracteurs et autres charrettes volantes : certains diront que l'on retient plus facilement lorsque l'on regarde les choses au ralenti. Alors arrêtons d'appuyer sur le champignon et essayons chacun d'entre nous de prendre ces recommandations au pied levé !

Bon j'arrête car vous allez croire que je me suis transformée en bête aux yeux rouges, j'arrête car je crois surtout et j'espère, que si on peut se résoudre à la folie alors on peut aussi se résoudre à la sagesse.

Isabelle EVRARD

La page des villages : Le Cluzeau

Le mystère du Cluzeau

Que voilà un village atypique !

Situé sur la rive gauche de la Creuse, il est orienté Nord-Est, dans la pente du terrain, ce qui l'empêche de bénéficier pleinement de l'ensoleillement.

La route qui le jouxte, classée D48a depuis 1982, qui conduit du bourg à Beausoleil et même au-delà du territoire de la commune par la D48, ne figure pas sur la carte d'état-major datée de 1820 à 1886. Le chemin rural qui rejoignait le bourg effleurait Le Cluzeau à son extrémité Est ; de plus il était difficile de rejoindre Le Coureau, par un mauvais chemin, pourtant situé à proximité.

Ce village a donc été très longtemps enclavé.

Les deux habitations qui sont situées sur l'autre rive de la route n'ont été construites qu'à la toute fin du XIX^e siècle, en effet, elles ne sont pas représentées sur la dite carte d'État-major. L'une d'entre elles l'a été après l'incendie d'une chaumière, lorsque toute une famille a déménagé.

Et ce qui est surtout remarquable, est que les bâtisses du Cluzeau ont été édifiées dans un environnement rocheux, sur un éperon, tel un village de montagne, comme si les habitants de l'époque, sans doute très lointaine (haut moyen âge ou période gauloise) cherchaient à se mettre à l'abri. Louis Lacrocq écrit : « les villages et les écarts se sont créés sur des terrains plans ou en pente douce », ce n'est pas le cas pour Le Cluzeau. Il est de plus parsemé de très gros rochers de gneiss granitique (pierre bleue) qui donne à voir un bien curieux paysage ! Les jardins se devinent en terrasses.

Deux hypothèses sont présentes quand à l'origine du toponyme et c'est comme une énigme...

Yves Lavalade, dans son ouvrage, présente les deux mais n'ajoute pas de commentaire ; il écrit qu'il s'agit d'un terme dérivé de cluseu du latin médiéval claus qui peut désigner une cavité naturelle ou artificielle, parfois une galerie ou un souterrain, mais qui peut aussi désigner un enclos, une parcelle close.

D'après Serge Arvilleau dans *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, PLB éditeur, un cluzeau est, dans le nord de l'Aquitaine, le Limousin, le Périgord et dans le nord occitan, un abri caverne creusé dans le sol ou taillé dans une paroi rocheuse. Les cluzeaux souterrains sont des souterrains refuges, composés de plusieurs pièces. Cette catégorie n'aurait jamais été rencontré dans le gra-



nite, mais Le Cluzeau n'est pas sur un terrain de granite, mais sur du granulite et des amphibolites puisqu'il est bâti sur le bord sud d'une faille ouest-est présentant un large filon d'amphibolite, ainsi que le note Louis Lacrocq ; a-t-on rencontré des souterrains refuges dans ce genre de roches ?

Des cluzeaux de parois forment des abris troglodytes, il ne semble pas y en avoir au Cluzeau de la Celle -Dunoise.

Bien sûr, il ne s'agit là que d'une hypothèse ; pour tous, il est plus communément admis que ce Cluzeau là figurait un terrain clos.

Nous rencontrons une autre interrogation : pourquoi la carte d'état-major de 1820-1886 mentionne-t-elle Le Chezeau au lieu du Cluzeau, sans doute une erreur mais mystère...

Louis Lacrocq le range parmi les « gros villages », il note 12 maisons et 33 habitants d'après le recensement de 1921. La famille Fournioux est la plus représentée au XIX^e siècle. 26 personnes portant ce patronyme convolent au cours de ce siècle. Viennent ensuite les Papet (15 futur-e-s). Il y a eu au XIX^e siècle, entre les Papets et les Fournioux des liens familiaux étroits. Les familles Papet et Fournioux, tout au long de ces 110 ans, se croisent et s'entrecroisent par les mariages ; ils convolent lorsque ils sont résidents au Cluzeau, sans doute cousins germains quelquefois, ce qui n'est pas interdit par le Code civil (il faudrait mener une étude plus approfondie que je n'ai pris le temps de faire) ; mais aussi, les Fournioux et les Papet se marient lorsque l'un d'entre eux réside au Coureau ou à Lavaud... La stratégie de choix de la famille alliée semble prévaloir sur celle du village ; les mariages entre habitants du Cluzeau sont étonnement nombreux pour une si petite communauté.

Vers 1780, Pierre et Léonard Fournioux étaient « entrepreneurs » au Cluzeau, en 1781, Pierre Fournioux établit un projet d'agrandissement de l'église qui fut accepté.

En 1823, Pierre Fournioux se déclare « entrepreneur de bâtiments », en 1828 un Jean Fournioux se déclare « maître charpentier » et surtout épouse une « rentière » venue de Paris ! Pierre Fournioux, en 1831, est témoin à un mariage, venant de Paris et se déclare « chef de chantier »... Je pourrais sans doute multiplier les recherches et les exemples. En 1867, voici Benjamin Pierre Henri 27 ans, inspecteur surnuméraire que nous avons déjà croisé en parlant des Chiers, il devient percepteur, mais surtout son frère Pierre Charles est l'un de ses témoins : il a 22 ans, vient de Paris où il étudie la médecine, il figurera par la suite sur la liste des docteurs en médecine exerçant dans la capitale, il sera aussi médecin des écoles de la Seine.

La famille Berger était aussi présente au Cluzeau, elle a été longtemps propriétaire. Silvain Lalière est le fils d'une Marie Berger, il est attesté instituteur en 1831. Au début des années 1840, il fonde une « maison d'école » flanquée d'une chapelle, qu'il établira sur une terrasse, au fond du jardin de la maison connue au XX^e siècle comme celle de la famille Berger. Seule la mémoire en subsiste.

Mais surtout n'oublions pas Jean Auclair, lui aussi né au Cluzeau, fabricant de plâtre à Savigny-sur-Orge, c'est lui qui a financé l'École de l'Âge avec un don à la Commune portant obligation de construire une école dans un hameau, ceci par acte devant notaire en 1905.

Je n'ai plus de place, il y a beaucoup à dire sur Le Cluzeau, village passionnant et mystérieux...

Josiane Garnotel

Gros plan sur : le ferronnier

C'est au Couret, dans sa très jolie maison de pierre, agrémentée de volutes bleues que me reçoit Florence Chaignon. Elle a accepté de bonne grâce de se prêter à l'exercice du gros plan sur. Son mari, Jean-Marc, est à l'atelier. Le métier de ferronnier est exigeant et son temps est précieux.

Florence et Jean-Marc sont installés à La Celle Dunoise depuis 1999. Avec une formation de chaudronnier, il a travaillé plusieurs années en entreprise. En 2001, à la suite d'un licenciement, il décide de passer le pas et de s'installer à son compte, artisan ferronnier.

Le ferronnier est un professionnel du bâtiment qui réalise des éléments architecturaux en métal, appelés ferronneries : petits objets utilitaires décoratifs, mobilier, grilles, portails, gardes-corps, rampes d'escalier, charnières, serrures, etc. Il se distingue du ferronnier d'art en ce qu'il ne travaille pas le métal à chaud mais à froid, tordant des plats à la main pour leur donner la courbe voulue.

Comme la plupart des artisans, Jean-Marc a un emploi du temps très chargé. À l'atelier de sept heures à dix neuf heures, il ne s'accorde qu'une pause d'une heure pour déjeuner et peu de week-ends. Certes, il gagne bien sa vie mais les vacances sont rares. Le stress de la gestion adéquate de son temps est omniprésent. Entre commandes régulières et exceptionnelles, les périodes creuses ne permettent pas de prendre vraiment de l'avance pour les mois d'intense activité.

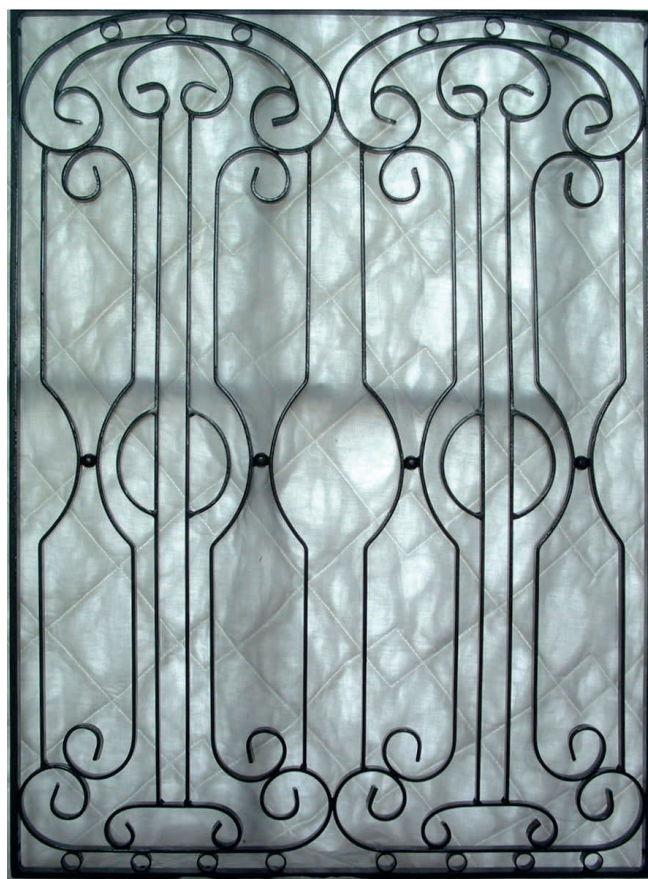
Quelques particuliers font appel à ses talents, moments de grande satisfaction où Jean-Marc et Florence peuvent pleinement mettre en œuvre leur créativité « quel plaisir de voir le projet se réaliser peu à peu ». Même s'il n'est pas toujours facile de se plier aux exigences croissantes de la clientèle privée. Mais l'essentiel de leur activité consiste en commandes régulières de menuiseries ou entreprises nationales pour des rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite, des équerres pouvant supporter des choses très lourdes ou des grilles de sécurité pour les portes d'entrée.

Pour réaliser une grille de sécurité, comptez entre une demie journée et deux jours. Mesurez les cotes soigneusement. Choisissez les fers du calibre adéquat et découpez les, soudez les montants. Vous avez à présent le cadre de votre ouvrage. Pour réaliser les courbes qui lui donneront son élégance, étirez à froid un plat fin autour d'une volute. Attention, les volutes doivent être suffisamment nombreuses pour soutenir l'ouvrage mais pas trop car il

est important de conserver une harmonie à l'ensemble. Soudez les volutes dans le cadre, sans oublier de le percer à fin de fixation. Réalisez un premier trempage dans la peinture, une deuxième couche après séchage. La troisième couche de finition apportera un aspect granité à votre ouvrage... Mais l'idéal est tout de même de faire appel à un professionnel.

Jean-Marc et Florence aimeraient pouvoir former un apprenti, pour transmettre leurs savoir-faire et partager l'activité. Mais il n'est pas si facile de trouver un jeune qui veuille apprendre ni de pouvoir l'accueillir dans de bonnes conditions.

Ghislaine Cerclay



Exemples de travaux réalisés

Dans la jungle des sigles : le SDIC 23

Voici un autre syndicat à vocation unique auquel la commune de La Celle-dunoise adhère : le **Syndicat pour le Développement de l'Informatique Communale**. Créé en 1990, La Celle-Dunoise l'a rejoint en 1994. En 2016, le syndicat comptait 202 adhérents sur les 260 communes de la Creuse, répartis sur tout le territoire départemental. Le siège du SDIC est à la Mairie de Bénévent-l'Abbaye.

Le bureau se compose d'un Président : Didier Bardet, maire de Fleurat, de deux vices-présidents et de quatorze membres du bureau.

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les communes participent aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal selon un barème prenant en compte :

- Une part fixe égale pour chaque commune,
- Une part proportionnelle au nombre d'habitants,
- Une part liée au service rendu.

Le syndicat peut également prétendre à des subventions.

Les objectifs du syndicat sont déclinés ainsi :

- l'étude et la réalisation de solutions informatiques pour la gestion des communes adhérentes,
- l'acquisition, l'installation et la maintenance de logiciels et de matériel d'usage ou d'intérêt collectif ou commun,
- la formation du personnel des communes adhérentes à l'utilisation des logiciels et du matériel d'intérêt ou d'usage collectif ou commun,
- le conseil et l'assistance pour l'acquisition ou l'installation de logiciels ou de matériel autres que d'intérêt ou d'usage collectif ou commun,
- la sensibilisation et le conseil à l'utilisation de Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (NTIC).

Actuellement le SDIC 23 s'engage sur 4 axes :

- l'informatisation du cadastre : exploitation de la matrice et lecture du plan numérisé,
- la gestion de l'état civil,
- la dématérialisation de la transmission des documents au contrôle de légalité,
- la rénovation de l'offre logicielle (présentation et fonctionnement).

Pour La Celle-Dunoise, les déléguées sont : titulaire Catherine Godin et suppléante Michèle Dupoirier.

Michel Minaret

Petite **tique**, **GROSSE MALADIE...**

Les tiques peuvent transmettre des maladies, dont la **Maladie de Lyme**.



Évitez les tiques : dehors, portez des **vêtements couvrant** les jambes, les bras et le cou.

Soyez vigilant du **printemps** à l'**automne**.

Après toute sortie, **inspectez-vous** minutieusement la peau : plis, dos, tête... La tique peut être très **petite** et sa pique est **indolore**.

Si vous êtes piqué par une tique :

ôtez-la avec un **tire-tique** ou une **pince à épiler** sans appliquer **aucun produit** sur la tique (alcool, éther...), puis **désinfectez**.



Si une tache rouge apparaît plus tard :

consultez votre médecin, c'est peut-être un « **érythème migrant** », signe de la maladie de Lyme.

Cette maladie peut également se manifester par un **état grippal** (fièvre, courbatures...), sans forcément la présence d'un érythème migrant.

Sans traitement précoce, la maladie de Lyme peut devenir **potentiellement grave** et provoquer douleurs articulaires et musculaires, atteintes neurologiques, paralysie faciale, épuisement...



Pour en savoir plus : www.francelyme.fr

Association France Lyme

BP 10049/Arcueil - 94114 La Poste Arcueil PDC
contact@francelyme.fr

La page des écoliers

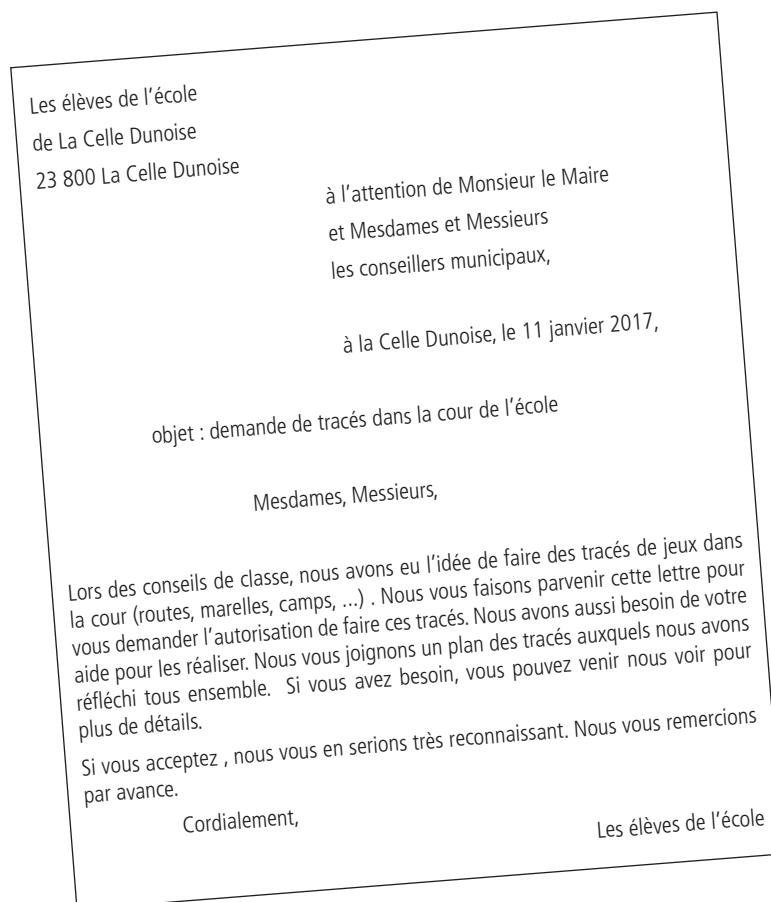
Graffitis à l'école

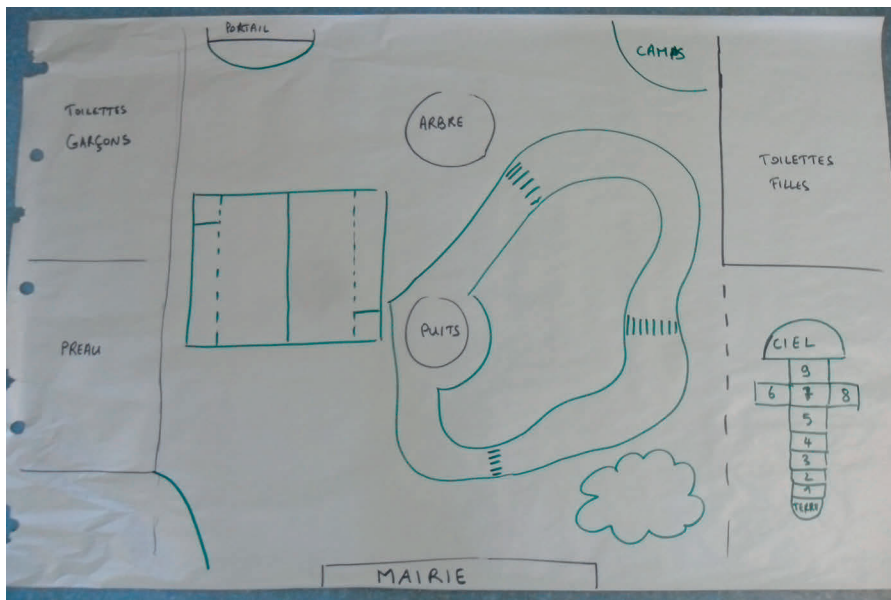
Lors d'un conseil de classe, nous avons eu une idée pour que les élèves puissent mieux jouer et s'amuser dans la cour : des CM ont proposé de faire des tracés au sol dans la cour de récréation. Cette idée nous a beaucoup plu. Comme tout le monde était d'accord, nous avons proposé l'idée aux CE.

Pour créer l'aménagement de la cour, nous avons imaginé plusieurs croquis. Par groupe chacun a proposé des idées. Ensuite, nous avons regroupé toutes ces propositions pour faire un seul et unique plan. La maîtresse a mesuré la cour et on a mis le plan au propre à l'échelle. Puis, nous avons écrit à Monsieur le Maire et à tout le Conseil municipal et leur avons demandé s'ils étaient d'accord pour nous aider à réaliser notre projet. Ils ont accepté notre demande.

La mairie a ensuite donné le plan aux cantonniers. Et, à la rentrée des vacances de février, une bonne nouvelle nous attendait, les tracés avaient été réalisés. Dans la cour, il y a maintenant des routes, un terrain de jeu, une marelle et des camps pour jouer. Il y a même un nuage pour s'isoler.

Nous sommes très contents de ces tracés. Nous remercions la mairie pour avoir accepté notre idée et surtout Michel et Perchy de l'avoir réalisée.





Le plan fait par les écoliers



Les tracés terminés et utilisés

La vie des associations

Association Celloise d'Entraide

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est déroulée le samedi 18 février 2017 sous la présidence de Jeannine CARENTON qui nous a présenté son rapport moral.

Elle a insisté sur les points suivants :

« Le soutien de tous les membres de l'ACE lui a été nécessaire pour mener à bien les actions engagées et la soutenir dans les tâches pas toujours faciles qu'il faut assumer. »

« Elle remercie chaleureusement le Conseil d'Administration et les bénévoles qui ont bien voulu lui apporter leur confiance, sans eux rien ne serait possible »

Ensuite, le rapport d'activité et le compte de résultats ont été présentés. Ils ont été votés à l'unanimité.

L'assemblée s'est terminée autour du pot de l'amitié.

Voici les projets de l'ACE pour 2017 :

- Visite guidée de **la cité internationale de la tapisserie d'Aubusson** et de **l'atelier musée des cartons de tapisserie** :

Le samedi 29 avril 2017 (ouvert à tous)

Départ en car : 12h30 au parking de la salle des loisirs - Retour : 18h30

Inscription avant le 15 avril
auprès de :

Jeannine Carenton :

07 63 11 58 00 ou 05 55 52 41 09

Michelle Tourteau : 05 55 89 27 57

Participation par personne :

Non Adhérent : 18€

Adhérent : 14€

Gratuit pour les enfants



- **Exposition de peinture** du 14 juillet 2017 au 30 juillet 2017

Vernissage le jeudi 13 juillet 2017

- **Vente Solidaire** les 28 et 29 octobre 2017

- **Repas de Noël** ouvert à tous le 3 décembre 2017 à 12h

Les divers ateliers que propose l'ACE continuent.

Pour tout renseignement, merci de contacter Jeannine Carenton.

Jeannine CARENTON, présidente

Association Action Solidarité et Réfugiés

Afin de participer à l'action de solidarité de la municipalité, un groupe de bénévoles a décidé de créer en janvier 2016 cette association et de travailler en partenariat avec l'Association Celloise d'Entraide qui œuvre déjà depuis 30 ans dans notre commune dans cet esprit de solidarité, ainsi qu'avec le Centre Communal d'Action Sociale.

En février 2017, la municipalité nous a informés qu'elle avait été contactée par la Préfecture pour accueillir un couple de réfugiés Syriens et leurs deux petites filles de 2 et 6 ans.

Tous les adhérents de l'association et d'autres personnes désireuses de venir en soutien à cet élan de solidarité se sont mobilisés pour préparer cet accueil. L'appartement qui leur a été attribué a été meublé grâce aux dons divers des habitants d'ici et d'ailleurs.

Mercredi 8 mars, le maire Claude Landos et des membres de notre association sont allés les accueillir à l'aéroport de Clermont-Ferrand. Ils y ont trouvé une famille épuisée et inquiète, ce qui ne les a pas étonnés étant donnée leur triste situation, celle de devoir quitter leur pays pour fuir la guerre et la violence et après avoir passé deux ans et demi dans un camp de réfugiés au Liban.

Aujourd'hui, ils sont installés dans notre commune, les parents sont désireux d'apprendre le français et de scolariser leurs enfants afin de s'intégrer très vite à la population. Nous leur souhaitons de vivre au mieux ce déracinement et de retrouver enfin un peu de sérénité parmi les cellois.

L'aide précieuse d'une personne arabophone nous a permis de communiquer avec les parents et d'apaiser leur appréhension et leur désarroi.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la préparation et à l'accueil chaleureux.

L'action de l'association sera d'autant plus efficace qu'elle comptera de nombreux membres et nous serons ravies de vous compter parmi nos adhérents. Cotisation annuelle 10 euros.

Adresse de l'association : 1, route des peintres 23800 La Celle-Dunoise,
où vous êtes remerciés d'envoyer vos chèques.

Geneviève Cavagni

Josiane Garnotel

Paradis de Pablo

Prêts pour la 6^e saison !

Merci à la municipalité et à vous tous, bénévoles et Celloises et Cellois.

Les travaux d'assainissement des terrains, de remise en état du manège et surtout d'accès pour les personnes à mobilité réduite tant attendus sont maintenant finis.

C'est un renouveau certain pour l'association qui pourra vous accueillir dans de meilleures conditions tout au long de l'année et qui développera :

- les cours tous niveaux avec Corinne Marchal (BEES1 et titulaire des brevets fédéraux d'encadrement équihandi) grâce au manège, aux deux carrières et aux obstacles de cross,
- les interventions en médiation par l'animal avec Françoise et Jean-Louis : mise en place de programmes en fonction des demandes des institutions ou de particuliers,
- les balades poneys en main et les balades calèche,
- et un programme plein de sensations pour l'été.

Gaëlle Guillot a terminé son service civique en décembre et nous la remercions d'avoir mis ses compétences au service de l'association pendant 8 mois et aussi pour sa gentillesse. Nous lui souhaitons la réussite qu'elle mérite dans ses projets.



Françoise Capazza

Manifestations 2017

Dates	Associations	Lieu	Manifestations
Les lundis	Récréation Active	48, rue de la Marche	Atelier patchwork de 14h à 18h
Les lundis toute l'année	Groupe de marche	La Celle Dunoise	Petite randonnée RDV parking de la Bergerie 14h
Les mardis	Atelier de fil en aiguille	La Bergerie 05 55 89 67 16	Broderie, tricot, crochet... à partir de 15h
Les mercredis	Bénévoles	Mairie bureau du Maire	Atelier Informatique à 14h30
Les mercredis	A.C.E.	Salle des Loisirs	Gymnastique de 10h à 11h
Les jeudis	A.C.E.	Salle des Loisirs	Zumba de 18h à 19h
Les jeudis	A.C.E.	Local ACE 21, route des Peintres	Atelier peinture et relais lecture de 15h à 17h
14 avril	Comité des fêtes	Salle des Loisirs	Soirée théâtre à 20h30
23 avril	Comité des fêtes	Salle des Loisirs	Foire aux livres
29 avril	A.C.E.	départ parking de la Salle des Loisirs à 12h30	Visite de la Cité Internationale de la Tapisserie et du Musée des cartons à Aubusson
11 mai 15 juin	Relais Assistantes Maternelles du Pays dunois	Salle des Loisirs	Baby gym de 9h30 à 12h
De juin à octobre	Antoine Melchior	Atelier : 7, le Chiron	Exposition de nouvelles peintures
3 et 4 juin	Monique et Pierre Brunet	Cessac	Jardin de la Ceindrille visite guidée à 15h les 2 jours
9 juillet	Comité des fêtes	Le Bourg	Vide grenier
13 juillet	A.C.E.	Salle polyvalente	Vernissage de l'exposition de peinture à 18h30
du 14 au 30 juillet	A.C.E.	Salle polyvalente	Exposition de peinture tous les jours de 15h à 18h30
14 juillet	Comité des fêtes	Le Bourg	Feu d'artifice et bal